



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 31 MAI 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le trente-un mai, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés salle des fêtes de Vernoux-en-Gâtine sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU, Béatrice LARGEAU - Vice-présidents

Nicolas GAMACHE, Emmanuel ALLARD, Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Françoise BELY, Patrice BERGEON, Philippe CHARON, Mickaël CHARTIER, Jean-Paul DUFOUR, Jean-Paul GARNIER, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Daniel LONGEARD, Dominique MARTIN, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Magaly PROUST, Jean-Michel RENAULT, Martine RINSANT, Emmanuelle TORRE - Conseillers

Délégués suppléants :

Michel RAVAILLAULT suppléant de Hervé DE TALHOUET-ROY

Maryline BERTRAND suppléant de Jean-François LHERMITTE

Frédérique SALVEZ suppléant de Jean-Yann MARTINEAU

Pouvoirs :

Véronique CORNUAULT donne procuration à Thierry PASQUIER

Patrick DEVAUD donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD

Nicole LAMBERT donne procuration à Xavier ARGENTON

Fridoline REAUD donne procuration à Hervé-Loïc BOUCHER

Danièle SOULARD donne procuration à Jean-Paul DUFOUR

Catherine THIBAUT donne procuration à Didier VOY

Armelle YOU donne procuration à François GILBERT

Absences excusées : Serge BOUTET, Nathalie BRESCIA, Guillaume CLEMENT, David FEUFEU, Nicolas GUILLEMINOT, Daniel MALVAUD, Sybille MARY, Anne-Marie POINT, Michel ROY, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Françoise BABIN et Jean PILLOT

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	3
FINANCES.....	4
2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.....	4
3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016	6
4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	6
5 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – REALISATION 2016	7
6 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX BUDGETS ANNEXES	7
7 - DECISION MODIFICATIVE N° 1.....	8
8 - LIGNE DE TRESORERIE - APPROBATION DE CONTRATS	8
9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	8
10 - CONTRATS D'ASSURANCES – APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°2 RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES ».....	9
11 - MISE EN PLACE D'UNE METROLOGIE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS	9
12 - REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES, LE LONG DES BERGES DU THOUET SUR LA COMMUNE DU TALLUD (TRANCHE 3) - DEMANDE DE SUBVENTIONS	10
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME	10
13 - AIDE A L'IMMOBILIER – SARL FOURRAGES DE VIENNE.....	10
14 - TRANSFERT DE PARCELLES	11
15 - POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU PAYS DE GÂTINE - COTISATION STATUTAIRE	12
16 - ASSOCIATION TOURISME EN GATINE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	12
17 - SUBVENTION MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DE PARTHENAY-GÂTINE.....	13
18 - ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME – SUBVENTIONS 2017	14
19 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TARIF APPLIQUE AUX INDUSTRIELS FORAINS.....	14
CULTURE - PATRIMOINE.....	14
20 - PROGRAMME D' ACTIONS 2018 DU SERVICE PATRIMOINE DANS LE CADRE DE L' ANIMATION DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	14
21 - ASSOCIATION L'HOMME ET LA PIERRE – ADHÉSION 2017	16
22 - ECOLE D'ARTS PLASTIQUES – TARIFS 2017-2018	16
23 - ECOLE DE MUSIQUE GEORGES MIGOT – TARIFS 2017-2018.....	16
COMMUNICATION	17
24 - RADIO VAL D'OR – SUBVENTION 2017	17
ENVIRONNEMENT.....	17
25 - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOFOLIO - SIGNATURE À LA PERCEPTION D'UN SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DES COÛTS LIÉS À LA COLLECTE, À LA VALORISATION ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS PAPIERS	17
SPORT	18
26 - PISCINES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2017-2018.....	18

SCOLAIRE	18
27 - PROJETS PEDAGOGIQUES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APE DE MONTGAZON	18
RESSOURCES HUMAINES.....	19
28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	19
29 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	19

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous, nous allons commencer ce Conseil communautaire du 31 mai 2017. Je laisse tout d'abord la parole à Mme BABIN, maire de Vernoux-en-Gâtine, qui nous accueille ce soir.

Mme BABIN : Bonsoir à tous, bienvenue à Vernoux-en-Gâtine. Depuis le dernier Conseil communautaire qui a eu lieu ici, la commune n'a pas beaucoup évolué, nous recensons toujours les mêmes activités. Un petit bémol tout de même, l'entreprise RACAUD n'existe plus : elle a été rachetée par l'entreprise MIGNE de la Boissière-de-Montaigu, en Vendée. L'ancienne entreprise RACAUD est donc devenue MIGNE TP AQUITAINE.

Je vous souhaite une bonne réunion et vous invite à son issue, à venir partager le verre de l'amitié.

M. le Président : Merci beaucoup.

M. le Président désigne les secrétaires de séance et énumère les absences et procurations.

M. le Président : Concernant le mode de vote, nous allons procéder ce soir avec la méthode du vote en bloc que nous avons déjà utilisée lors de conseils précédents. Cela ne vous empêche pas, bien évidemment, de poser vos questions concernant les délibérations présentées de manière groupée.

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

PRESENTATION GROUPEE : LE PRESIDENT donne lecture au Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.

M. le Président : Nous avons reçu une question concernant la commande publique de la part de M. GARNIER.

M. GARNIER : Ma question portait sur la commande publique n°1197, concernant la participation de la Communauté de communes au salon FUTURALLIA. Lors du dernier conseil, nous avons approuvé une convention, dans laquelle il était précisé que les entreprises payaient 100 € pour leur participation au salon. Or, ce soir, nous nous apercevons que cette participation à FUTURALLIA a coûté 3 110 € à la Communauté de communes et que seulement 5 entreprises y ont participé. La question que je me posais ne repose pas sur la dépense en tant que telle, je me demandais plutôt si le nécessaire avait été fait pour qu'un maximum d'entreprises participe à cette manifestation, étant donné les retours positifs qu'elles nous en ont faits.

M. GAILLARD : Nous avons été avertis qu'il restait des places pour ce salon que peu de temps avant la date, si bien que nous n'avons pas eu le temps d'en parler en commission Economie-tourisme. Au départ, le prix de notre participation s'élevait à 5 000 €. Nous avons négocié ce tarif, jugeant le délai trop court pour diffuser l'information auprès des entreprises de notre territoire. Nous en avons tout de même contacté une quinzaine et 5 ont répondu présentes. Le fait que nous participions à ce salon est très important pour notre collectivité. Nous avons eu des retours très positifs des entreprises participantes, notamment par rapport aux contacts qu'elles ont obtenus au niveau national et international. Nous avons tout intérêt à développer ce genre de manifestation extracommunautaire. Ce salon n'a pas lieu tous les ans et il ne se déroule pas toujours à Poitiers, donc c'était une occasion à saisir.

M. GARNIER : Ce que je voulais faire remarquer c'est que dans la délibération du mois dernier, il n'était pas fait état du coût global de notre participation à cette manifestation, nous n'avons pu en prendre connaissance que dans la commande publique, ce n'est pas normal.

M. GAILLARD : Nous avons l'obligation d'acter le tarif de participation des entreprises à hauteur de 100 € mais c'est vrai que nous aurions pu faire un exposé global, c'est de notre faute.

* Adopté à l'unanimité

FINANCES

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. C. MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine et de ses budgets annexes suivants :

- Assainissement,
- Affaires Economiques opérations soumises à TVA,
- Restaurant et Marché aux Bestiaux de Parthenay,
- ZAE Patis Bouillon,
- ZAE de la Bressandière,
- ZAC de la Bressandière,
- Maison de l'Emploi,
- Restaurant Bois Pouvreau,
- Hébergement Collectif,
- ZAE La Peyratte,
- ZAE Bellevue Secondigny,
- Ecole supérieure des arts.

M. C. MORIN : Les comparaisons avec l'année 2015 ne sont pas très probantes, puisque fin 2015, nous avons clôturé certains budgets annexes pour les intégrer au budget principal (les budgets annexes Service à domicile, Maison de Santé, Activités économiques de Ménigoute, Portage de repas, Multi-services d'Azay-sur-Thouet et de Vernoux). Nous avons également mis en place le CIAS et les services communs. Tout cela a influé sur nos comptes de 2016.

Compte administratif 2016 - Budget principal : Le résultat 2016 est à 6 000 € près celui que j'avais annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Concernant les impôts et taxes, nous avons perçu environ 331 000 € de plus que l'année dernière. Avec la mise en place du CIAS, nous avons également encaissé davantage d'attributions de compensation et a contrario, concernant la CFE, la CVAE et la TASCOM, nous avons perçu environ 117 000 € de moins par rapport à 2015.

Concernant les dotations et participations, nous avons une variation à la baisse compte tenu de la contribution au redressement des comptes à hauteur de 242 687 € par rapport à 2015.

Au niveau des produits des services, nous retrouvons les recettes liées aux piscines, à l'enfance, au périscolaire, aux écoles de musique ou de dessin. Globalement, en compilant toutes les divisions, nous sommes sur un niveau de recettes identique à l'année dernière. Nous avons perçu malgré tout des produits de services supplémentaires à hauteur de 450 000 € parce qu'il y a eu la mise en place des services communs ainsi que l'amplification de la notion de double-employeur. Nous avons donc refacturé davantage aux communes à hauteur de presque 400 000 €.

Les atténuations de charges correspondent ni plus ni moins aux remboursements de SOFAXIS, quasiment à hauteur de la même somme que l'année dernière.

Les charges à caractère général représentent environ 30 % de nos dépenses globales à hauteur de 6 600 464 €. Elles concernent majoritairement les ordures ménagères. Tout ce qui concerne l'entretien et la maintenance s'élève à 1 032 000 €. Les frais divers regroupent principalement les prestations du secteur jeunesse et celles liées aux animations du FLIP, à l'électricité et au téléphone.

Les frais de personnel représentent 42 % du budget. Ces charges sont liées à la notion de double employeur et à la mise en place des services communs.

Parmi les autres charges de gestion, nous retrouvons les cotisations SMVT et Pays de Gâtine, les versements effectués dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, les subventions d'équilibre, la subvention au CIAS ainsi que les subventions aux différentes associations liées à l'enfance, hors versement contrat enfance-jeunesse.

Les 11 000 € d'immobilisations financières correspondent à une avance qui avait été versée à la société Actif Agencement. Les investissements s'élèvent à près de 200 000 € de plus que l'année dernière mais le déficit global va être compensé par les restes à réaliser.

Pour rappel, le résultat de 2015 s'élevait à 1 166 308 € donc en 2016, le résultat est légèrement inférieur.

Concernant la partie déchet, nous avons perçu pratiquement 151 000 € de moins qu'en 2015. Et concernant les charges à caractère général, 3M d'€ sont liés au contrat souscrit auprès de la société Brangeon pour le traitement des ordures ménagères.

Compte administratif 2016 – Budget annexe Assainissement : Le 1^{er} janvier 2016, plusieurs communes (Amailloux, Viennay, Doux, Reffannes) ont confié la compétence assainissement à Parthenay-Gâtine, modifiant

ainsi notre budget annexe assainissement. Les recettes représentent un total supplémentaire de plus de 265 000 € par rapport à l'année dernière. Les « autres recettes » font référence entre autres, aux subventions que nous percevons de l'Agence de l'Eau et que nous reversons aux particuliers qui réalisent les mises aux normes de leur branchement assainissement.

Nous avons cependant réalisé un peu moins de dépenses que l'année dernière, donc la CAF brute est supérieure, par rapport à 2015, de 291 000 €. Les investissements s'élèvent à environ 272 000 € de plus que l'année dernière.

Compte administratif 2016 – Budget annexe Activités économiques de Parthenay : Dans les 31 000 € d'achats divers, nous retrouvons un peu de taxe foncière, de l'entretien de terrain ainsi que le solde de l'étude de l'extension de la ZAC de la Bressandière, pour les plus grosses dépenses. Les frais financiers sont nettement moins importants que 2015 grâce au remboursement anticipé d'un prêt que nous avons effectué en 2016.

Compte administratif 2016 – Budget annexe Restaurant et marché aux bestiaux de Parthenay : Le budget 2016 fait apparaître 87 000 € de recettes en moins qu'en 2015, la différence se situe essentiellement sur la subvention d'équilibre.

Compte administratif 2016 – Budget annexe ZAE Pâtis Bouillon : Les charges du budget de la ZAE Pâtis Bouillon correspondent principalement à des entretiens de terrain.

Compte administratif 2016 – Budget annexe ZAE de la Bressandière : Concernant les budgets de zone, la trésorerie souhaiterait que nous revoyions ensemble la méthode de comptabilisation des stocks. Cela ne changera rien au résultat global, c'est simplement la méthode de calcul qui sera différente. Le résultat de clôture est plus satisfaisant que prévu. Sur ce budget-là, la partie financière sera un peu plus compliquée puisque sur les 1 666 000 de déficit, il faut tenir compte du prêt relais d'1 000 000 € à rembourser et de l'avance du budget principal à hauteur de 900 000 €, qui a été remboursée à hauteur de 500 000 € seulement.

Compte administratif 2016 – Budget annexe Ecole Supérieure des Arts : Pour le Budget ESAPG, il faudra combler le déficit avec une subvention d'équilibre sur 2017.

Mme PROUST : Est-ce que nous pourrions avoir un point sur la situation de l'école supérieure des arts pour l'année 2017, parce que nous sommes loin du compte pour l'année 2016, alors que nous étions censés réaliser un excédent.

M. GILBERT : Les dépenses de 2016 sont liées au salaire du directeur qui a mis en place le dispositif et dont le contrat s'est terminé en décembre 2016. Nos stages sont maintenant conventionnés par l'AFDAS (Assurance Formation des Activités du Spectacle), institution qui finance les coûts pédagogiques des futurs stagiaires de notre dispositif. Elle a mis du temps à nous délivrer l'agrément, d'où l'absence d'activité en 2016.

Nos stages pourront accueillir entre 6 et 8 personnes et la prise en charge de l'AFDAS est de 1 400 € par stagiaire. Nous avons programmé 2 sessions sur la fin de l'année 2017. Daniel Maidman, artiste américain, ouvre un stage de dessin, initialement prévu du 21 au 25 août, mais pour des raisons d'organisation, il sera probablement décalé de 7 jours. La notoriété de cet artiste est importante et à ce jour, il y a 6 stagiaires éligibles à l'AFDAS qui sont inscrits.

Une autre formation est prévue avec Hervé LOUIS, peintre régional, sur le thème de la peinture à l'huile de paysage en plein air, au mois de septembre, sur laquelle nous avons reçu 5 inscriptions, dont 4 éligibles à l'AFDAS. Tout cela est plutôt encourageant et devrait nous amener à programmer d'autres sessions sur 2018.

Concernant le Diplôme des Métiers d'Arts, option cinéma d'animation, nous allons prochainement rencontrer M. RAFFI, proviseur du lycée Ernest Pérochon, afin de poursuivre la réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une formation supérieure dans le domaine des arts. Nous avons pensé l'axer vers le cinéma d'animation mais M. RAFFI étudie actuellement cette faisabilité avec son équipe pédagogique pour voir quelle serait la meilleure formation à mettre en œuvre.

Mme PROUST : Quels sont les coûts fixes de ce budget maintenant que nous n'employons plus de directeur ?

M. GILBERT : Pour le moment nous n'en avons pas.

Mme PROUST : Qui assure le secrétariat ?

M. GILBERT : Actuellement, le secrétariat est assuré par la directrice et la secrétaire du service Cultures et Patrimoine de la Communauté de communes, donc effectivement, nous avons des frais fixes...

Mme PROUST : Le poids financier sera donc plus visible en septembre.

M. C. MORIN : L'objectif, c'est que les recettes des formations couvrent les dépenses.

Mme PROUST : Oui, je sais, cela devait même être excédentaire dès l'année dernière.

M. C. MORIN : Dans un premier temps, nous espérons couvrir les dépenses mais l'idéal serait effectivement de réaliser un excédent.

Mme PROUST : D'où l'importance de connaître le coût des charges fixes.

M. GILBERT : C'est une procédure très longue, mais la bonne nouvelle pour le moment c'est l'obtention de notre agrément AFDAS. Nous devons maintenant être très prudents dans nos relations avec cet organisme, parce que la mise en place d'un enseignement tel que celui-ci est une première pour nous et il est évident que la notoriété des intervenants, participera à la notoriété de notre territoire. L'AFDAS a pour mission notamment de vérifier et de contrôler notre capacité à faire. Donc nous devons être assez prudents pour accueillir au mieux les personnes et mener à bien les formations sans qu'il y ait de problèmes particuliers.

M. le Président quitte la salle des délibérations et M. C. MORIN fait procéder au vote du Compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'année 2016, après avoir remercié le service financier pour le travail effectué.

M. le Président : Je remercie également le service financier ainsi que M. MORIN pour sa présentation et sa tenue des comptes. Nous pouvons les remercier collectivement.

* Adopté à l'unanimité

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

M. C. MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs 2016 de la collectivité.

* Adopté à l'unanimité

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

M. C. MORIN : Budget annexe Assainissement

Déficit d'investissement fin 2016	Reports de 2016			Besoin de financement
	Dépenses	Recettes	Solde	
103 178,22 €	348 172,76 €	355 715,59 €	7 542,83 €	95 635,39 €

Après avoir constaté que le résultat cumulé de clôture en fonctionnement fin 2016 s'établit à 265 836,41 € et sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mai 2017, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter la somme de 95 635,39 € à la section d'investissement pour assurer son équilibre et financer les restes à réaliser. Cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 10-1068.

Le solde de fonctionnement disponible après affectation s'élève à 170 201,02 €.

Budget annexe Restaurant et Marché de Bellevue

Déficit d'investissement fin 2016	Reports de 2016			Besoin de financement
	Dépenses	Recettes	Solde	
24 726,42 €	0 €	0 €		24 726,42 €

Après avoir constaté que le résultat cumulé de clôture en fonctionnement fin 2016 s'établit à 20 983,09 € et sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mai 2017, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter la totalité du solde de fonctionnement à la section d'investissement pour assurer son financement. Cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 10-1068.

Le solde de fonctionnement disponible après affectation s'élève à 0 €.

Budget annexe « Bois Pouvreau »

Déficit d'investissement fin 2016	Reports de 2016			Besoin de financement
	Dépenses	Recettes	Solde	
939,48 €	1 777,04 €	0 €	-0 €	2 716,52 €

Après avoir constaté que le résultat cumulé de clôture en fonctionnement fin 2016 s'établit à 21 381,85 € et sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mai 2017, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter la somme de 2 716,52 € à la section d'investissement pour assurer son équilibre. Cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 10- 1068.

Le solde de fonctionnement disponible après affectation s'élève à 18 665,33 €.

Budget annexe « Hébergement collectif »

Déficit d'investissement fin 2016	Reports de 2016			Besoin de financement
	Dépenses	Recettes	Solde	
3 806,40 €	12 446,41 €	0 €	-0 €	16 252,81 €

Après avoir constaté que le résultat cumulé de clôture en fonctionnement fin 2016 s'établit à 13 331,17 € et sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mai 2017, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter ce montant à la section d'investissement pour assurer son financement. Cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 10-1068.

Le solde de fonctionnement disponible après affectation s'élève à 0 €.

* Adopté à l'unanimité

5 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – REALISATION 2016

M. C. MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la réalisation des autorisations de programme en cours figurant sur les documents joints.

* Adopté à l'unanimité

6 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX BUDGETS ANNEXES

M. C. MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire, sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mai 2017 :

- de verser une participation financière du budget principal aux budgets annexes suivants, afin d'assurer l'équilibre comptable de l'exercice budgétaire 2016 :

- . 160 000 € au budget annexe « Affaires économiques – opérations soumises à TVA », qui a fait l'objet d'un rattachement sur 2016,
- . 137 743,33 € au budget annexe « Marché aux bestiaux de Parthenay ».dont 134 000 € en rattachement sur l'exercice 2016 et 3 743,33 € repris sur le résultat de clôture fin 2016,
- . 21 047,05 € au budget annexe Ecole supérieure des arts de Parthenay-Gâtine

- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 65.

* Adopté à l'unanimité

7 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. C. MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire, sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mai 2017, d'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2017 figurant en pièce jointe.

M. C. MORIN donne lecture du détail de la décision modificative n°1.

* Adopté à l'unanimité

8 - LIGNE DE TRESORERIE - APPROBATION DE CONTRATS

M. C. MORIN : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine envisage de souscrire deux lignes de trésorerie, les contrats actuels se terminent au mois de juin :

- 1 ligne de trésorerie de 1 000 000 € sur le budget principal,
- 1 ligne de trésorerie de 800 000 € sur le budget annexe « Assainissement ».

Après avoir pris connaissance des différentes offres de financement reçues, il est proposé de retenir l'offre de la Banque Postale pour les deux lignes de trésorerie, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée maximum : Un an à compter de la date de signature des contrats.

Taux d'intérêts : Eonia + marge de 0,510 % l'an (Eonia au 11-05-2017 -0,361%)

Base de calcul : exact 360 jours

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation – Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat : 3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 12 juillet 2017

Commission d'engagement : 0,10 % du montant maximum du contrat payable au plus tard à la prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation : 0,10 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la banque postale. Tirage/versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la réalisation de deux lignes de trésorerie : une ligne de 1 M€ pour le budget principal et une ligne de 800 000 € pour le budget annexe « Assainissement »,
- de retenir les propositions de la Banque Postale suivant les modalités indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les contrats ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. C. MORIN : Sur avis favorable de la Commission des Finances du 16 mai 2017, il est proposé au Conseil communautaire :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 683 € au Centre Intercommunal d'Action Sociale correspondant à l'actualisation du montant des transferts de charges de l'action sociale arrêté par la CLECT du 4 octobre 2016 et approuvé en Conseil communautaire du 21 décembre 2016 qui a fixé les nouvelles attributions de compensation pour les communes concernées par ce nouveau transfert de charges,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 chapitre 65.

Ne prennent pas part au vote : Hervé-Loïc BOUCHER, Béatrice LARGEAU, Martine RINSANT, Laurence VERDON, Jean-Paul DUFOUR, Jean-Claude GUERIN, Magaly PROUST, Catherine THIBAUT, Véronique CORNUAULT.

* Adopté à l'unanimité

10 - CONTRATS D'ASSURANCES – APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°2 « RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES »

PRESENTATION GROUPEE : Constitués en groupement de commandes, le CCAS de Parthenay et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ont conclu leurs contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après consultation des compagnies d'assurances, selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer le lot n° 2 « Responsabilité et risques annexes », tant pour le CCAS que pour la Communauté de communes.

Le cahier des clauses particulières prévoit que les cotisations sont annuellement révisables par application d'un taux de 0,11 ‰ HT au montant total du budget de fonctionnement (section dépenses) réellement constaté après la clôture de l'exercice.

Le budget de fonctionnement global s'élevant à 23 657 613,27 € pour l'année 2016, la cotisation due au titre de cette année-là est de 2 836,55 € TTC.

Une cotisation provisionnelle de 3 025,72 € TTC ayant déjà été versée à SMACL Assurances, au titre de l'année 2016, il en résulte une restitution à notre profit de la somme de 189,17 € TTC.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 à la police d'assurance « Responsabilité et risques annexes », conclue avec SMACL Assurances,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

11 - MISE EN PLACE D'UNE METROLOGIE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS

PRESENTATION GROUPEE : Suivant les préconisations du schéma directeur du système d'assainissement, le service Technique de la collectivité propose de mettre en place une métrologie afin de bénéficier d'un diagnostic permanent du système d'assainissement.

Le coût de cette opération est évalué à 401 695 € HT et se décompose comme suit :

- Travaux métrologie réseaux : 280 375 €,
- Travaux métrologie 4 bassins : 94 500 €
- Complément mission rédaction/mise en œuvre mémoire technique : 19 320 €,
- Réalisation des contrôles de mesures : 7 500 €.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80 % du montant HT, soit 321 356 €, sous réserve de l'éligibilité des dépenses).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'opération de mise en place d'une métrologie sur le système d'assainissement,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes aides financières possibles concernant cette opération, et notamment celle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

12 - REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES, LE LONG DES BERGES DU THOUET SUR LA COMMUNE DU TALLUD (TRANCHE 3) - DEMANDE DE SUBVENTIONS

PRESENTATION GROUPEE : Le schéma directeur d'assainissement du bassin versant de Pompairain préconise (priorité 1b - Article 8.16 du rapport final du SDA) de procéder à la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées, le long des berges du Thouet, sur la Commune de Le Tallud.

Une première tranche de travaux a été lancée en 2015 et une deuxième en 2016.

Il est proposé de programmer la troisième tranche en 2017. Le coût de cette opération est évalué à 125 569,07 € HT et se décompose comme suit :

- maîtrise d'œuvre (interne) : 3 237,65 €,
- travaux : 120 034,42 €,
- essai de réception : 2 297,00 €.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60 % du montant HT, soit 75 341,44 €, sous réserve de l'éligibilité des dépenses).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'opération relative à la troisième tranche de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées, le long des berges du Thouet, sur la Commune de Le Tallud,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière possible concernant cette opération et notamment celle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

13 - AIDE A L'IMMOBILIER – SARL FOURRAGES DE VIENNE

M. GAILLARD : La SARL Fourrages de Vienne, implantée à Doux, est spécialisée dans le négoce de paille et fourrages. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,845 M€ en 2016 et emploie 7 salariés à temps plein.

Elle va créer une nouvelle activité, sur le site de Doux, de production de petits ballots de paille de 20 kg en palette filmée.

En avril 2017, elle a fait l'acquisition des bâtiments ex-ALTIBO et ex-TIB sur la commune de Thénézay, afin d'y transférer ses activités. L'entreprise louera une partie des bâtiments à la société Smurfit Kappa pour du stockage.

Pour ce projet, le budget d'investissement de la SARL Fourrages de Vienne s'élève à 335 000 € HT.

Par courrier en date du 13 mars 2017, la SARL Fourrages de Vienne a sollicité une aide de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'accompagner dans ce projet.

Vu les articles L1511-3 et R 1511-4 et suivants du CGCT ;

Considérant que l'activité relève de la filière prioritaire des Industries Agroalimentaires qui s'entend comme allant de l'amont à l'aval de la production et transformation, et qu'en conséquence, ce projet s'inscrit bien dans le cadre de la stratégie de développement économique telle que définie par la Communauté de communes dans son Document d'Orientation Stratégique 2014-2020 ;

Il est proposé d'attribuer à l'entreprise Fourrages de Vienne une aide à l'immobilier sous forme d'une subvention de 10 000 €. En contrepartie la SARL Fourrages de Vienne s'engage à créer 3 emplois (80 % ETP en CDI) minimum dans un délai de 2 ans.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de verser une aide économique de 10 000 € à la SARL Fourrages de Vienne,
- d'approuver la convention d'aide économique,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 204,
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir avec la SARL Fourrages de Vienne ou toute autre société qui viendrait s'y substituer pour le même objet.

* Adopté à l'unanimité

14 - TRANSFERT DE PARCELLES

PRESENTATION GROUPEE : Vu la délibération du 21 décembre 2016 par laquelle la Communauté de communes autorise la signature de 6 baux à construction avec l'entreprise OTEIS en vue de l'édification de 6 bâtiments artisanaux équipés d'une centrale 9 KWc en toiture ;

Il convient de procéder au transfert des 6 parcelles de terrain vers le budget annexe « Affaires économiques – opérations soumises à TVA » au regard des opérations de construction qui vont être réalisées, étant entendu que la Communauté de communes entend louer ces bâtiments à des artisans.

Les parcelles concernées sont les suivantes :
Budget principal :

A Secondigny, Réserve foncière de Bellevue :

- D 895
- D 898

Soit un total de 2 491 m² au tarif de 1 €/m² pour une valeur de 2 491 €.

- D 899
- D 897
- D 896

Soit un total de 2 401 m² au tarif de 1 €/m² pour une valeur de 2 401 €.

A Châtillon sur Thouet, Budget ZAE du Pâtis Bouillon :

- AR 109
- AR 110
- AR 111
- Soit un total de 3 545 m² au tarif de 8 €/m² pour une valeur de 28 360 € H.T

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le transfert des parcelles précitées vers le budget annexe « Affaires économiques – opérations soumises à TVA »,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 21,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

15 - POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU PAYS DE GÂTINE - COTISATION STATUTAIRE

M. le Président : Par courrier en date du 24 mars 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine a fait parvenir sa demande de cotisation statutaire pour l'année 2017 d'un montant de 177 740 € correspondant à 4,70 € par habitant.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement de la cotisation statutaire d'un montant de 177 740 € au Pays de Gâtine,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 65-65548.

Ne prennent pas part au vote : Didier GAILLARD, Hervé-Loïc BOUCHER, Béatrice LARGEAU, Véronique CORNUAULT, Claude DIEUMEGARD, Nicolas GAMACHE, Hervé DE TALHOUET-ROY, Jean-Paul DUFOUR, Jean-Claude GUERIN, Françoise BELY, Laurent ROUVREAU, Véronique GILBERT, Patrice BERGEON, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Louis-Marie GUERINEAU, Emmanuel ALLARD, Emmanuelle TORRE, Jean-Marc GIRET, Jean PILLOT, Jean-Yann MARTINEAU, Michel PELEGRIN, Thierry PARNAUDEAU, Jacques DIEUMEGARD, Bernard MIMEAU.

* Adopté à l'unanimité

16 - ASSOCIATION TOURISME EN GATINE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. GAILLARD : L'association Tourisme en Gâtine intervient sur :

- L'accueil et l'information du public,
- L'animation du réseau de prestataire,
- La promotion du territoire,
- La mise en marché de prestations touristiques,
- Les démarches « qualités ».

Afin de soutenir le plan d'action de l'association, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'objectif ci-jointe,
- d'attribuer une subvention à hauteur de 90 000 € au titre du plan d'actions 2017, correspondant à 44 % d'un budget prévisionnel global de 204 415,19 € versée comme suit : acompte de 18 000 € (délibération du 23 février 2017) en début d'année, puis versement de 48 000 € (dont 18 000 € au titre de la taxe de séjour 2016) payable au plus tard au 30 juin 2017, et versement du solde au 15 novembre 2017 au plus tard,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 65-6574.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ne prennent pas part au vote : Hervé DE TALHOUET-ROY, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD.

Mme BELY : Je voudrais savoir si nous avons soldé la taxe de séjour perçue en 2016 ?

M. GAILLARD : Bien entendu, puisqu'en février, nous avons acté le versement d'un acompte sur subvention de 18 000 €, correspondant à la taxe de séjour perçue en 2016.

Mme BELY : Et pour 2017 ?

M. GAILLARD : Concernant l'année 2017, nous procéderons de la même façon.

Mme BELY : Est-ce que nous avons la possibilité de flécher la taxe de séjour sur une opération particulière ?

M. GAILLARD : Au total, nous avons perçu 23 000 € de taxe de séjour l'année dernière, il y a donc une différence de 5 000 € sur le prévisionnel pour cette première année. Une réunion est prévue fin juin avec les

loueurs professionnels pour essayer de cibler les dépenses issues de la perception de cette taxe de séjour, vers l'amélioration de la signalétique.

Mme BELY : Pour 2017, la contribution des Communautés de communes est la même qu'en 2016, nous ferons donc l'effort de verser 90 000 € à Tourisme en Gâtine cette année ?

M. GAILLARD : La cotisation s'élève à 2,30 € par habitant.

Mme BELY : Donc, nous essayons bien de rétablir la situation, parce que l'an dernier nous avons diminué notre subvention de 20 000 €.

M. GAILLARD : Nous n'avons pas du tout diminué notre subvention de 20 000 € puisqu'ils ont été reversés par la taxe de séjour.

Mme BELY : Oui, mais nous ne savions pas réellement s'ils allaient être reversés. Les autres Communautés de communes ne tergiversent pas comme cela, elles votent le budget comme il convient. C'est ce que je nous reproche.

Tourisme en Gâtine est une association qui touche l'ensemble de la Gâtine, donc il serait logique que les Communautés de communes s'entendent pour procéder de la même façon au versement.

M. GAILLARD : Lors de la préparation du budget 2016, le message du Président était clair : les subventions devaient être diminuées de 20 %. Pour Tourisme en Gâtine, la subvention de 90 000 € s'est alors élevée à 72 000 € et pour compenser et ne pas pénaliser Tourisme en Gâtine, d'un commun accord, il avait été décidé de reverser les recettes issues de la taxe de séjour.

Mme BELY : Je comprends ce que vous dites mais en tant que déléguée à l'association Tourisme en Gâtine, je m'aperçois que nous n'adoptons la même position en Conseil communautaire et en conseil d'administration de l'association, cela ne me convient pas.

M. GAILLARD : La somme totale reste la même.

Mme BELY : Oui, mais cette procédure n'est pas logique.

* Adopté à l'unanimité

17 - SUBVENTION MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DE PARTHENAY-GÂTINE

M. C. MORIN : La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine (MDEE) a fait parvenir en date du 1^{er} mars 2017, une demande de subvention au titre de l'année 2017 pour un montant de 148 446 €.

L'association a 3 grands champs d'action :

- le volet Maison de l'Emploi pour un budget de 266 886,14 €,
- le volet Mission Locale pour un budget de 597 291 €,
- le volet Autres actions pour un budget de 109 388,52 €,

Sur un budget global prévisionnel de 973 566,39 €.

Afin de soutenir le plan d'actions de l'association et suite à l'avis favorable de la Commission Développement économique et tourisme du 13 avril 2017, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 148 446 € à la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2017 ci-jointe,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 65-6574.

Ne prennent pas part au vote : Xavier ARGENTON, François PRESTAT-BERTHELOT, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD, Philippe CHARON, Guillaume MOTARD.

Mme BELY : Dans cette délibération, il est également approuvé les termes de la convention d'objectifs à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises et en lisant la convention en annexe, je n'ai pas compris, c'est un brouillon, que vous avez annexé ? Il y a des éléments en rouge, d'autres rayés...

M. le Président : C'est une erreur de notre part, vous auriez dû recevoir la version finalisée, après modifications.

* Adopté à l'unanimité

18 - ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME – SUBVENTIONS 2017

PRESENTATION GROUPEE : Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer les subventions aux associations définies ci-dessous,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 65-6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Guillaume MOTARD ne prend pas part au vote pour le versement de la subvention à l'association BOGAJE.

* Adopté à l'unanimité

19 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TARIF APPLIQUE AUX INDUSTRIELS FORAINS

M. GAILLARD : Dans le cadre des Fêtes de Pentecôte, les Industriels-forains sont autorisés à séjourner sur le site du marché de Bellevue sur l'espace qui leur est dévolu.

Cette autorisation est limitée dans le temps du 29 mai 2017 au 12 juin 2017.

Etant entendu que la caravane désigne l'endroit utilisé habituellement pour dormir, il convient de fixer un tarif de redevance.

L'eau, l'électricité, les containers de poubelles sont compris dans le prix.

Il est proposé au Conseil communautaire

- d'approuver le tarif de 50 € par caravane,
- de dire que le tarif est applicable du 29 mai au 12 juin 2017 inclus,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. GAILLARD : Sans cette application de tarifs, il y a des débordements et les forains s'installent n'importe où.

* Adopté à l'unanimité

CULTURE - PATRIMOINE

20 - PROGRAMME D' ACTIONS 2018 DU SERVICE PATRIMOINE DANS LE CADRE DE L' ANIMATION DU LABEL PAYS D' ART ET D' HISTOIRE

M. GILBERT : Le Pays d' Art et d' Histoire a pour mission de sensibiliser et d' éduquer jeunes et adultes à la protection et à la conservation de l' architecture et du patrimoine ainsi qu' à la préservation du cadre de vie. Cette démarche passe par la transmission d' une information de qualité, la mise en œuvre de visites-guidées et d' activités assurées par des guides interprètes et l' animation du Centre d' Interprétation de l' Architecture et du Patrimoine (CIAP).

La promotion et la valorisation du patrimoine passe par la réalisation d' un programme d' actions riche et diversifié. Ce programme s' inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention " Pays d' art et d' histoire " signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication en 1993 et renouvelée en 2011.

Tout au long de l'année, le service Patrimoine anime des visites guidées, des randonnées patrimoine, des ateliers pédagogiques en et hors temps scolaire ; il conçoit des expositions et des brochures destinées à promouvoir et à mieux faire connaître le patrimoine architectural, urbain et paysager.

Le label est soutenu et financé par le Ministère de la Culture via les Directions Régionales aux Affaires Culturelles : pour tenir compte de l'évolution du calendrier d'instruction des dossiers des territoires labellisés, il est demandé au Conseil communautaire d'adopter en mai de l'année N le programme d'actions déployé en N+1.

Le programme d'actions 2018 développe 5 axes complémentaires pour promouvoir et valoriser le patrimoine :

- Valoriser la ville médiévale de Parthenay,
- Promouvoir les villages et les paysages de Gâtine,
- Favoriser l'accessibilité du patrimoine,
- Eduquer le jeune public à l'architecture et au cadre de vie,
- Animer le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Le budget prévisionnel du service Patrimoine pour l'année 2018 s'élève à 163 461€.

Un soutien financier auprès de la DRAC, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Deux-Sèvres peut être sollicité conformément au budget prévisionnel.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2018 du service Patrimoine dans le cadre de l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire,
- d'en approuver le budget prévisionnel 2018,
- d'autoriser le Président à solliciter le soutien financier de la DRAC, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. GAMACHE : Je suis inquiet de la méthode utilisée concernant la déclinaison des actions pouvant être menées par des acteurs du territoire, cela rejoint une question que j'ai déjà évoquée sur l'internalisation des compétences. Mon propos porte évidemment sur la défense de nos communes, des acteurs qui travaillent sur notre territoire et qui lui donnent sa dynamique économique. Je tiens à rappeler que notre vocation de collectivité est de faire faire et non pas de faire à la place ou de se substituer aux entreprises, aux associations ou aux institutions de notre territoire. Par ailleurs, ces acteurs savent aller chercher des financements extérieurs dans certains domaines qui peuvent être mentionnés ici, je pense notamment à des financements que nous pouvons obtenir de l'Agence de l'eau. Je pense que nous aurions tort de suppléer ces recettes extérieures par de l'impôt local. Si nous avons des objectifs pédagogiques que nous retrouvons dans le document, je suis favorable à ce que nous nous appuyons sur les structures du territoire qui savent faire.

C'est au regard de ces inquiétudes que je m'abstiendrai sur cette délibération. Si vous voulez des exemples qui peuvent illustrer mon propos, je peux en donner un certain nombre. Je considère que nous devons prendre soin de faire travailler les acteurs de notre territoire et que nous n'avons pas à faire à leur place.

M. GILBERT : Votre remarque m'interpelle et laisse penser que vous considérez que nos collaborateurs n'ont pas l'expertise requise pour mener à bien les activités présentées dans ce programme. Je pourrais vous montrer les différents CV de nos agents, il me semble qu'il n'y a pas de question à se poser quant aux compétences qu'ils détiennent pour gérer en interne ce dossier. Ils ont en plus fait des efforts très importants, puisque le budget 2014 s'élevait à un peu plus de 200 000 € alors que le budget de cette année présente une diminution notable et je félicite les agents pour cela. Cela n'empêche pas le développement de nombreuses animations et d'ailleurs dans ce cadre, nous travaillons à l'extension du périmètre du Pays d'art et d'histoire, dossier particulièrement compliqué qui se réalisera en plusieurs étapes. La première consistera en un travail sur la liste des équipements communautaires, pour définir les grands axes du projet culturel que nous souhaitons sur notre territoire. Quand nous aurons une réponse positive de la DRAC, ce que j'espère, nous pourrons lancer la deuxième étape, qui présentera la politique menée dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage. Par la suite, en mars 2018, lors de la troisième étape, nous

présenterons le dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire, pour une instruction en fin d'année 2018. A partir de ce moment-là, nous pourrions valoriser l'ensemble de notre territoire.

* Adopté avec 51 voix pour et 2 abstentions.

21 - ASSOCIATION L'HOMME ET LA PIERRE – ADHÉSION 2017

M. GILBERT : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est propriétaire du site de l'ancienne carrière de Mollet à Doux. L'association l'Homme et la Pierre, ayant pour objet la promotion et la valorisation de ce site, a été créée en 2010.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est membre actif et s'acquitte à ce titre d'une cotisation annuelle de 2 500 € permettant à l'association de mener à bien ses projets et animations.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture-Patrimoine et TICC réunie le 22 mai 2017, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement de la cotisation à hauteur de 2 500 € pour l'année 2017 à l'association L'Homme et la Pierre,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 011 article 6281.

Jean-Claude GUERIN ne prend pas part au vote.

M. GILBERT : Ce versement sera le dernier sous forme de cotisation, puisqu'avec le service Patrimoine de la Communauté de communes, nous avons reçu l'association l'Homme et la Pierre pour évaluer ce qu'ils peuvent faire dans le cadre de l'éducation artistique ou l'accompagnement des élèves. Nous travaillons à abonder différemment que sous la forme d'une cotisation, pour faire en sorte que leurs activités rentrent dans les éléments de critère que nous avons pu définir, notamment en termes d'animations pédagogiques.

* Adopté à l'unanimité

22 - ECOLE D'ARTS PLASTIQUES – TARIFS 2017-2018

M. GILBERT : Les tarifs proposés pour l'école d'arts plastiques, dès le 1^{er} septembre 2017, précisent notamment :

- les réductions possibles (si plusieurs inscrits par famille, si pratiques multiples) ;
- les modalités de paiement ;
- une distinction entre les usagers issus ou non de la Communauté de communes ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire, ci-jointe,
- de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. GILBERT : Les tarifs des bénéficiaires des minima sociaux, des demandeurs d'emploi et des scolaires n'ont pas été modifiés. La commission a fait le choix de porter les augmentations plutôt sur le public adulte.

* Adopté à l'unanimité

23 - ECOLE DE MUSIQUE GEORGES MIGOT – TARIFS 2017-2018

M. GILBERT : Les tarifs proposés pour l'école de musique Georges-Migot, dès la rentrée de septembre 2017, comportent notamment :

- un droit forfaitaire dû à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en cas de démission, fixé à 30 € ;
- des réductions possibles (si plusieurs inscrits par famille, si pratiques multiples ou pratiques d'ensemble) ;

- un tarif pour les prêts d'instruments ;
- les modalités de paiement ;
- une distinction entre les usagers issus ou non de la Communauté de communes ;
- l'harmonisation des tarifs pour les pratiques collectives seules (non incluses dans un cursus global, jeune ou adulte).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire, ci-jointe,
- de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. GILBERT : Il y a une augmentation plus importante sur les ateliers de pratique collective. En 2016/2017, nous avons institué un tarif attractif pour ces ateliers afin d'attirer de nouveaux élèves. Nous revenons donc maintenant à un tarif plus adapté qui correspond également aux tarifs pratiqués sur d'autres collectivités.

* Adopté à l'unanimité

COMMUNICATION

24 - RADIO VAL D'OR – SUBVENTION 2017

PRESENTATION GROUPEE : Dans le cadre de la promotion de l'activité du territoire, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine apporte son soutien financier aux actions de l'association Radio Val d'Or.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 1 350 € à l'association Radio Val d'Or au titre de l'année 2017, (pour mémoire le montant de la subvention est identique à celui de 2016),
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 65.6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

25 - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOFOLIO - SIGNATURE À LA PERCEPTION D'UN SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DES COÛTS LIÉS À LA COLLECTE, À LA VALORISATION ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS PAPIERS

PRESENTATION GROUPEE : Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3) ;

Vu l'arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement ;

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière ;

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits.

Le code de l'environnement prévoit que les personnes visées au I de l'article L.541-10-1 contribuent à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment en versant une contribution financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de convention, ci-jointe, à conclure avec la société ECOFOLIO,
- d'autoriser le Président à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités en 2016.

* Adopté à l'unanimité

SPORT

26 - PISCINES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2017-2018

M. BOUCHER : Après analyse des tarifs proposés sur le centre aquatique GâtinéO et sur la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud et en les rapprochant de ceux appliqués sur les autres établissements du Département des Deux-Sèvres, il est constaté qu'ils se trouvent dans la moyenne départementale.

Il est proposé pour la saison 2017-2018 (tarifs applicables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018) le maintien des tarifs appliqués sur la saison 2016-2017.

A noter dans le secteur « scolaires secondaires », dans le but de favoriser l'accès au public des lycées et collèges et en cohérence avec les pratiques sur les autres territoires, il est proposé de revenir sur un tarif à la ligne de nage à savoir 4,00€/ligne et non un tarif à l'élève sur le centre aquatique GâtinéO.

De plus, dans l'objectif de doper la fréquentation sur le créneau « public » du dimanche à la piscine communautaire de Saint-Aubin-le-Cloud, il est proposé de mettre en place un tarif « promotionnel » sur une période expérimentale de 6 mois (juillet /décembre 2017) de 1,00 € l'entrée pour tout usager (enfant et adulte) et appliqué 1 dimanche/mois (selon planning joint).

Suite à l'avis favorable de la Commission Sport réunie le 10 avril 2017, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter les tarifs, ci-joints, du centre aquatique GâtinéO et de la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud pour la saison 2017-2018,
- d'approuver la mise en place d'un tarif « promotionnel » à la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud de 1,00 € l'entrée 1 dimanche/mois pour une période expérimentale de 6 mois (juillet /décembre 2017),
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

SCOLAIRE

27 - PROJETS PEDAGOGIQUES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APE DE MONTGAZON

Mme GILBERT : Compte tenu de la fermeture de l'établissement, les parents d'élèves organisent une fête d'école à Montgazon à la fin de l'année scolaire 2016-2017, le samedi 8 juillet.

Cet évènement vient clôturer les projets pédagogiques de l'école en proposant des temps festifs sur les thématiques abordées tout le long de l'année scolaire :

- Multigénérationnel, présentation et animation autour des générations scolaires et des changements temporels,
- Numérique et vidéo,
- Culturel autour du paysage urbain,
- Sportif, en adaptant ses déplacements à l'environnement varié.

Pour soutenir cette manifestation, l'APE de l'école a sollicité la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour le soutien financier des intervenants pédagogiques et la location de matériel pour l'accueil des enfants, des enseignants et des familles, à hauteur de 1 200 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association des parents d'élèves de l'école Montgazon,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017, chapitre 65 article 6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Magaly PROUST ne prend pas part au vote.

Mme GILBERT : Je tiens à signaler que durant toute l'année, les enseignants et les personnels de la Communauté de communes se sont beaucoup mobilisés sur ces projets pédagogiques pour les mettre en lien avec ceux des écoles de La Mara et Jules Ferry qui vont accueillir les élèves de Montgazon, à la prochaine rentrée. Il y a donc eu de nombreuses activités en commun, pour que les enfants appréhendent au mieux le passage dans leur nouvelle école.

* Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Suite à réussite à concours et compte tenu de la cotation du poste occupé sur le grade obtenu, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- Un poste de rédacteur à temps complet au service Finances, Juridique et Marchés publics.

Par délibération du 26 janvier 2017, un poste de Responsable Patrimoine-Bâtiments à temps complet était créé sur le cadre d'emplois de technicien territorial ou ingénieur, selon le recrutement. Il convient de préciser que, suite au recrutement, le poste est créé sur le grade de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier ainsi le tableau des effectifs.

* Adopté à l'unanimité

29 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme PRESTAT-BERTHELOT : A la demande de l'agent, il est mis fin à la mise à disposition suivante, à compter du 1^{er} juin 2017 :

► d'un agent du SIVU Adilly, Fénerly, Saint-Germain-De-Longue-Chaume dans les services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

- . Mme Julie SICOT, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 6,91 heures hebdomadaires sur 26,04 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (scolaire, APS).

Dans le cadre de l'organisation du temps de travail d'un agent de la Ville du Tallud, mis à disposition de la Communauté de communes, il convient de modifier la mise à disposition de la façon suivante :

Mise à disposition actuelle :

. Mme ROBIN Coralie, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 1 363 heures annuelles sur 1 607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou garderie, APS, entretien école temps scolaire, entretien école vacances).

Mise à disposition du 1^{er} mai 2017 au 31 août 2017 :

. Mme ROBIN Coralie, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 210 heures annuelles sur 50 % de 1 607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, APS, Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

Une nouvelle quotité de mise à disposition sera présentée pour le 1^{er} septembre 2017, compte tenu de l'évolution du temps partiel de l'agent à 80 %.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les modifications précitées,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

Fin à 20h50.

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 2 juin 2017 au 16 juin 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;